

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23 août 2019

Date d'affichage 23 août 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 6 pouvoirs)

votants 24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20190902-DEL_19_08_29_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2019

Affichage : 02/09/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT-NEUF AOUT à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. ARBOUYS Michel, M. GUESNE Gérard, M. Claude DROUET.

Excusés : Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT, M. Quentin GUTIERRES, Mme Sylvie SEQUEIRA (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme FAVRET Sylvie, M. Thierry PERRE (Pouvoir donné à Claude DROUET).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur CHABLE Nicolas a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE de procéder aux modifications suivantes :

Avec effet au 1^{er} Septembre 2019 :

- Création d'un poste cadre d'emploi des adjoints administratif à temps complet
- Création de 3 postes d'Adjoint technique à temps non complet 26h45/sem.
- Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 26h45/sem.
- Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet 19h30/sem.
- Création d'un poste cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps complet
- Création d'un poste cadre d'emploi des animateurs ou adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ou adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

- Suppression d'un poste cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non complet 28h/sem.
- Création d'un poste de praticien généraliste à temps non complet 16h/sem.
- Suppression d'un poste de praticien généraliste à temps non complet 14h/sem.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU